

222C2131
FR0000061137-FS0702

30 août 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

BURELLE S.A.

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 29 août 2022, la société anonyme de droit belge Garamond¹ (50 rue Capouillet, 1060 Bruxelles, Belgique) a déclaré à titre de régularisation avoir franchi, individuellement en hausse, le 20 mai 2022, le seuil de 5% des droits de vote de la société BURELLE et détenir, individuellement à cette date et à ce jour, 113 000 actions BURELLE représentant 206 000 droits de vote, soit 6,43 % du capital et 6,38% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte de l'attribution de droits de vote double au bénéfice de la société Garamond.

A cette occasion, le groupe familial Burelle n'a franchi **aucun seuil** et détient 1 500 070 actions BURELLE représentant 2 964 457 droits de vote, soit 85,35% du capital et 91,86% des droits de vote de cette société², selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Sogec 2 ³	655 468	37,29	1 310 936	40,62
Compagnie Financière de la Cascade ³	454 980	25,89	894 960	27,73
Garamond	113 000	6,43	206 000	6,38
Financière Protea ³	93 000	5,29	186 000	5,76
M. et Mme Jean Burelle	39 493	2,25	78 681	2,44
Eliane Lemarié	37 280	2,12	74 560	2,31
Clotilde Lemarié	32 542	1,85	65 084	2,02
Autres membres famille Burelle ⁴	74 307	4,23	148 236	4,59
Total groupe familial Burelle	1 500 070	85,35	2 964 457	91,86

¹ Contrôlée à hauteur d'environ 50,5% par Mme Clotilde Lemarié et 49,5% par Mme Eliane Lemarié.

² Sur la base d'un capital composé de 1 757 623 actions représentant 3 226 985 droits de vote, en application de l'article 223-11 du règlement général.

³ Contrôlée par la famille Burelle.

⁴ Aucun autre membre de la famille Burelle ne détient au moins 5% du capital ou des droits de vote de la société BURELLE.